

Gérard Bertolini, Marie-Christine Doceul, Marc Lohez  
8 mars 2001

Le Bellecour, 8 mars 2001

## **Les poubelles dans l'espace : déchets urbains et enjeux géographiques**

En matière de poubelle, êtes-vous plutôt pour une approche cow-boy ou pour une approche cosmonaute ?

Pour répondre, ce jeudi 8 mars 2001, au café Bellecour, un des rares spécialistes français des déchets, le "rudologue" Gérard Bertolini. On connaît au Mans l'équipe "Déchets et espace géographique" et l'Institut de rudologie fondés par le géographe Jean GOUHIER, aujourd'hui retraité. Et c'est à Lyon que travaille l'équipe constituée par Alain NAVARRO, ingénieur à l'INSA, et Gérard BERTOLINI, économiste, auteur de plusieurs ouvrages dont *Le minimalisme*, et *Décharges, quel avenir ?*

La 1ère lecture qu'il fait du sujet, est une lecture de cosmonaute ! Il s'agit alors de minimiser les déchets et de recycler en un circuit fermé. Cf. *Le minimalisme* de l'auteur.

La 2ème lecture l'amène à poser des questions de géographe :

Où vont les déchets ? Dans des lieux particuliers, à la propriété floue, des "terrains vagues". Dans des marges géographiques et sociales. Les bidonvilles n'ont pas de déchets à l'intérieur, mais sont entourés d'une ceinture de déchets qui rendent inutiles les barbelés.

Les déchets voyagent-ils ? Les échanges internationaux concernent les ferrailles, les vieux papiers, qui font l'objet d'un marché de récupération, à la différence du verre qui voyage peu. Les flux Nord-Sud, type "vaisseaux de poison", sont réglementés par la convention de Bâle et la convention de Lomé qui recommandent le principe de proximité pour les déchets à éliminer.

Qui traite les déchets en France ? Le schéma de traitement des déchets de 1992 fixe un cadre régional pour les déchets industriels et un cadre départemental pour les ordures ménagères. La mise en décharge "de classe 1" sera réservée aux "déchets ultimes", i.e. non valorisables, à partir de 2002 (NB : impossible à réaliser à cette date). Cette loi marque une rupture, en disqualifiant la décharge et en favorisant l'incinération (alors que la part des décharges dans le traitement des déchets mondiaux est de 97%).

Où installer les nouvelles installations d'incinération ? On connaît la réponse NIMBY (not in my backyard = pas de cela chez moi). Le problème est donc celui de l'acceptabilité sociale des nouvelles installations. Les chercheurs ont défini des conditions d'acceptabilité : un profil socio-démographique des populations d'accueil, un projet de la collectivité d'accueil, et de façon plus générale une réappropriation psychologique de leurs déchets par les sociétés. Un "

bon lieu " n'est pas non plus un lieu " trop visible ", du type banlieue défavorisée, ou rural profond...

La question se pose d'emblée : qui gère les déchets ? quels sont les intérêts économiques en jeu ? Réponse : en France, un duopole : Vivendi et Suez Lyonnaise, qui sont d'accord pour ne pas se faire une concurrence agressive sur les prix, mais qui portent la compétition sur le terrain de la qualité, ce qui leur permet de ne pas baisser leurs coûts, au contraire.

Jacques Defossé veut ancrer le débat dans le temps. Il rappelle que dans les années 60, on en était à une " économie de cow-boy ", et les déchets allaient dans des trous. Puis se produisit une prise de conscience (cf. club de Rome), dans une génération à laquelle appartiennent nos spécialistes rudologues, qui amène à penser la gestion des déchets à la manière d'une " économie de cosmonaute ". On se situe aujourd'hui dans une période charnière où les populations s'aperçoivent des implications pratiques d'un " développement soutenable " : trier les déchets, payer des taxes, avoir éventuellement un lieu de traitement près de chez soi. Et le sentiment dominant est l'incertitude.

Gérard Bertolini insiste sur les pratiques différentes d'un pays à l'autre. Ainsi, l'usage de la consigne : 10 % des bouteilles en France contre 75 % en Allemagne. Pourquoi ? 1ère raison : l'organisation de la production : les bouteilles de bière allemandes sont dans un circuit court avec les brasseurs locaux ; 2ème raison : l'organisation de la commercialisation allemande bien plus favorable à la consigne que nos hypermarchés. La part de l'incinération varie beaucoup d'un pays à l'autre : très faible à l'échelle de la Terre (3%), faible en Amérique (< 5% au Canada, 15 à 20 % aux EU), elle atteint 35 à 45 % en France aujourd'hui, et 80 % en Suisse. Avec quoi corrélér la pratique de l'incinération ? la richesse des Etats ? oui, mais exception américaine ; la densité de la population ? oui, mais exception britannique, pourtant pays d'origine et exportateur de la technique (10%) ; les techniques des groupes dominants ? oui, aux EU, le groupe n°1 est le spécialiste de la mise en décharge, là où les groupes français sont polyvalents ; les représentations mentales ? oui, l'incinération vue comme " le trou du diable ".

Passons à l'étude du cas lyonnais. Où implanter la décharge de classe 1 ? 3 propositions sont à l'étude : un plan de la SCET-Environnement pas localisé, la 2ème d'un groupe de l'Ain mal localisée selon des critères socio-démographiques (population importante d'agriculteurs actifs), la 3ème de Vivendi-Lyonnaise à Sury-le-Comtal (Loire) qui semble meilleure : une ancienne exploitation d'argile dans une commune au fort taux de chômage, et à la zone industrielle mal remplie qui voit un intérêt à être mieux reliée à l'autoroute, un début de maîtrise foncière. Mais le projet avance lentement : le groupe Vivendi-Lyonnaise n'est pas pressé (peu de sites ouverts -> tarifs élevés). Sylvain Genevois oppose l'argument de l'image négative dont peut souffrir les sources d'eau minérale voisine de St-Romain. Alors, dit Gérard Bertolini, il faudra accepter de compenser les pertes subies et apporter une belle " corbeille de la mariée " ! Pourquoi une usine d'incinération est-elle installée à Gerland ? n'est-ce pas en contradiction avec la nouvelle image de ce quartier, où vient de s'installer l'ENSLSH ? Réponse de Gérard Bertolini : d'abord, car il y en avait déjà une à Gerland, ensuite, parce que l'environnement peu dense en population mais dense en usines est favorable, et enfin à cause de l'utilisation de l'eau du Rhône. Les sous-produits de l'incinération ne sont pas expédiés par le port voisin Edouard-Herriot, mais le mâchefer est valorisé (à bas prix) par une entreprise de travaux publics comme sous-couche routière.

Compte-rendu : Marie-Christine Doceul

## **Quelques remarques à propos du café geo de Lyon (08/03) consacré aux déchets et animé par l'économiste G. Bertolini**

Sylvain Genevois en poussant ce dernier dans ses derniers retranchements lui a fait avouer ses réserves vis-à-vis de l'incinération : ainsi rappelle-t-il que les français ont longtemps nié l'impact de la dioxine se moquant pendant 15 ans des études américaines qui prévoyaient le nombre de cancer autour d'une usine d'incinération, en s'appuyant sur une modélisation peu fiable. Mais l'économiste a également montré les limites du recyclage ; passer du modèle du cow-boy jetant à tous vents au modèle du cosmonaute ne va pas sans mal : Le recyclage extrême effectué dans les engins spatiaux habités montre en même temps les limites de ce modèle. tout est recyclé (eau, air etc....) mais il faut compter avec des blocages psychologiques (recyclage de l'urine), d'autre part, il faut prévoir une énorme préparation à terre qui produit elle-même bien des déchets. Trouver un système encore plus complet (avec plantes et animaux), pour des vaisseaux partant plus longtemps, avec plus de monde ne semble pas très simple comme l'ont montré les failles de l'expérience biosphère 2.

Si le modèle lui-même est un casse-tête, son application sur terre pose toute une série de problèmes : les emplois créés, pénibles et pas très valorisants (trier un-à-un les déchets) ; même si des postes plus qualifiés peuvent exister comme « ambassadeur de tri » (« non mémé, pas le pot de yaourt à moitié plein dans le bac à plastiques »...). L'espace domestique à restructurer : bien des appartements sont trop petits pour le stockage provisoire rendu nécessaire par le tri. Dans les immeubles, le local poubelle situé dans les espaces les plus sombres et les moins agréables de l'édifice n'incite pas à y passer du temps pour trier. On a fait pour l'instant le plus facile : le propre et sec. Pour le reste, les coûts risquent de s'envoler, et pour les matières fermentescibles, si l'on ne valorise pas le méthane, on participe à l'effet de serre. En France, si 10 à 15% des personnes sont des trieurs convaincus et pratiquants, on ne peut guère espérer évangéliser que 30% de plus.

La dimension psychologique est donc la plus importante. Nous avons été habitués depuis ce cher préfet Poubelle à « jeter et ne plus y penser ». Plus que les législations nationales, l'état d'esprit des populations conditionne la part du recyclage.

Et de ce côté là le cas de Vasaa en Finlande (non évoqué pendant le café) est exemplaire : Ville de 55000 habitants sur le Golfe de Bothnie, Vasaa est parvenue à ne rejeter en décharge que 9,5% de ses déchets. Deux usines permettent de valoriser tout le reste et le compost produit sert aux parcs et jardins de la ville. Une économie du déchet s'est même implantée là puisque Vasa traite les poubelles de 130000 habitants et que la société qui a développé le système l'applique dans d'autres villes européennes, y-compris dans le très incinérateur Luxembourg. Mais si Vasa en est arrivé là, c'est que 80% des personnes se sont mis à trier dès que la collecte sélective a été proposée ; la production de déchets par tête a même diminué. Ce pays illustre bien les propos de G. Bertolini montrant que l'espace disponible ne conditionne pas forcément le taux de rejet en Décharge : la Finlande a 15 habitants au km<sup>2</sup>. Devra-t-on donc aménager les territoires en fonction des déchets ? Pour connaître le comportement des métropoles européennes face aux déchets, des statistiques (un peu défraîchies) sur l'audit des villes : <http://info regio.cec.eu.int/urban/a...>

Marc lohez

© Les Cafés Géographiques - [cafe-geo.net](http://cafe-geo.net)